

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire pour toutes les entreprises françaises. Elle doit être versée avant le 1er mars 2017.

La taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des premières formations professionnelles et technologique.

Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Le taux de la taxe est de 0.68% de la masse salariale de l'année précédente.

Le mécanisme précis de fonctionnement est disponible sur le site:

impots.gouv.fr (<http://www.impots.gouv.fr>)

Rubrique: **Professionnels**

Onglet: **Vos Impôts** ⇨ Rubrique: **Taxe d'apprentissage.**

Le LP Benoît FOURNEYRON est habilité pour la catégorie A (Niveaux V, IV) de la fraction hors quota soit 65 % de celle-ci.



Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter : 04 77 46 30 50

Antonio JORGE,
Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques
ddfpt.0420958n@ac-lyon.fr

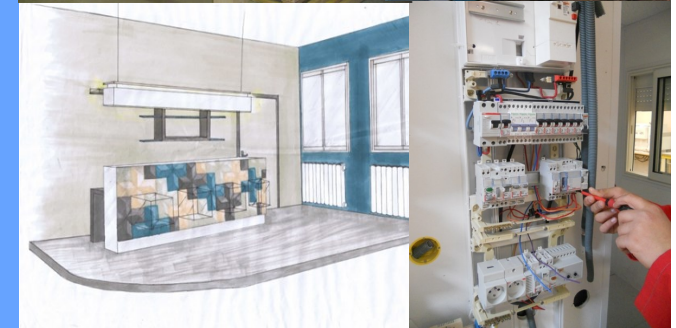
Pascale POUMAREDES,
Gestionnaire – Agent Comptable
Intendant.0420958n@ac-lyon.fr

Création : LP FOURNEYRON—St ETIENNE (42)
Impression : Aux ARTS GRAPHIQUES—St ETIENNE (42)



Lycée Professionnel Benoît FOURNEYRON

Taxe d'apprentissage 2017

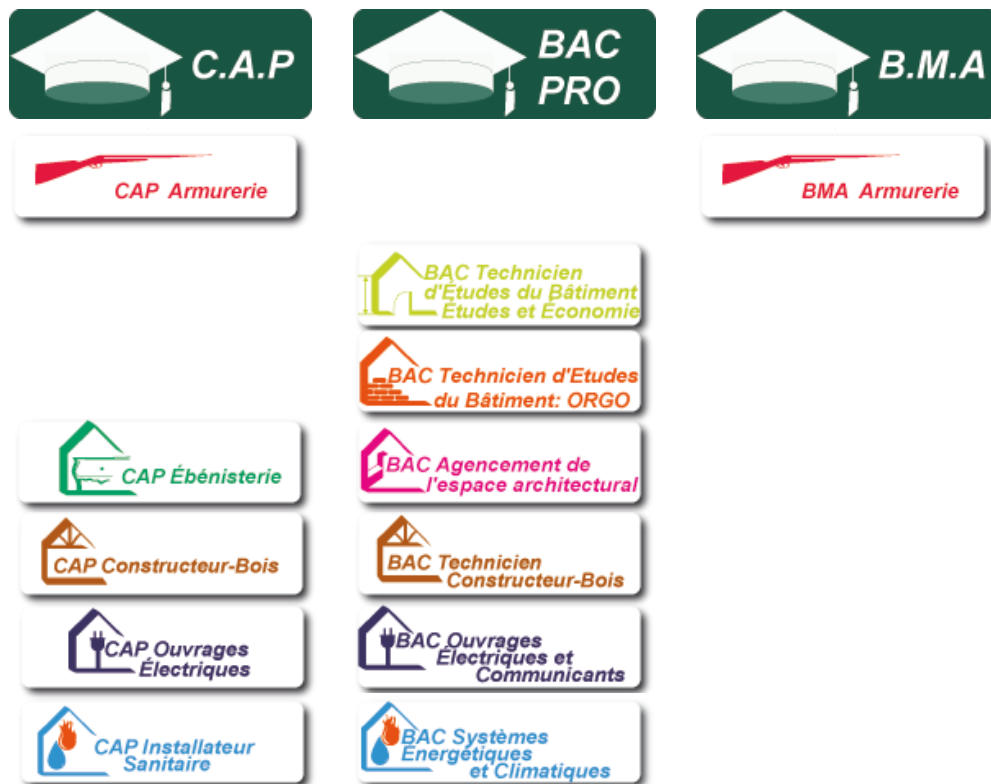


Lycée Professionnel
Benoît FOURNEYRON
24 Rue Virgile
42013 Saint - ETIENNE

Téléphone : 04 77 46 30 50
Télécopie : 04 77 46 30 69
Messagerie : ce.0420958n@ac-lyon.fr

Le Lycée Professionnel Benoît FOURNEYRON :

- Fait parti du Campus des Métiers et des Qualifications Design et Habitat ;
- Est labellisé :
 - Lycée des Métiers de l' Habitat et des Energies;
 - Lycée des Métiers de l' Armurerie.
- C'est aujourd'hui 400 élèves en formation dans les métiers suivants ;



Comment nous verser votre Taxe d'Apprentissage ?

Vous pouvez effectuer votre versement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA).

Merci de préciser à votre OCTA si vous souhaitez nous verser votre taxe d'apprentissage.

Taxe d'apprentissage 2017

Date de parution : Novembre 2016

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Entreprises,

Nous avons pour mission de former des élèves qui nous sont confiés afin qu'ils deviennent des adultes responsables et des professionnels qualifiés.

Vous participez largement et efficacement à cette mission en accueillant nos élèves en Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) d'une part, en versant la taxe d'apprentissage d'autre part.

Votre soutien nous est indispensable : il nous permet de maintenir nos équipements à niveau, de motiver nos élèves et de leur donner confiance en l'avenir.

C'est pourquoi je vous sollicite aujourd'hui : vous pouvez choisir le Lycée Professionnel Benoît FOURNEYRON comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage en le précisant à votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA). Cette taxe est utilisée dans un but strictement pédagogique et concerne directement et spécifiquement les élèves des formations habilitées.

Nous comptons sur votre soutien.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Mathieu GINOUX,
Proviseur du LP FOURNEYRON.